



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Campagne de prévention contre les effets de l'alcool destinée à la jeunesse

Question écrite n° 11937

Texte de la question

Mme Ségolène Amiot appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur la dernière campagne de prévention contre les effets de l'alcool destinée à la jeunesse. Choquée par cette campagne préventive, Mme la députée aimerait obtenir des explications concernant le choix de celle-ci. L'alcool peut être un fléau, une drogue dont plus de deux millions de Français sont dépendants. Une étude de la mission interministérielle de lutte contre les drogues et conduites addictives estime que 85,7 % des 16-17 ans ont déjà consommé de l'alcool. Le Baromètre de Santé publique France estime quant à lui que les 18-25 ans ont une consommation excessive sur des périodes concentrées, en moyenne 4 à 5 verres par soirée entre 90 et 110 jours par an. Cette consommation, plus élevée que la recommandation de maximum 10 verres d'alcool par semaine, est très alarmante face aux effets néfastes qu'a l'alcool sur la santé. En effet, cette drogue légale tue 41 000 des compatriotes par an selon Santé publique France. Ce chiffre est plus élevé que de nombreuses drogues illégales sur le territoire français. Il est également à rappeler que les chiffres des affaires judiciaires et des violences notamment intrafamiliales sont trop souvent corrélés à la consommation d'alcool. C'est pourquoi Mme la députée est surprise d'une campagne de prévention qui incite les jeunes non pas à limiter leurs consommations mais à boire un verre d'eau entre chacune d'entre elles. Loin d'une campagne de prévention ambitieuse, celle-ci s'apparente plus à des conseils infantilisants niant les effets dangereux sur la santé de l'alcool, elle en banalise sa consommation et sa surconsommation. Cette campagne est intitulée « c'est la base » or la base est d'exposer la dangerosité de la consommation d'alcool comme c'est le cas avec la consommation de cigarette. Mme la députée recommande à M. le ministre de suivre les préconisations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en augmentant la fiscalité sur l'alcool. Si elle était appliquée dans l'Union européenne, cette taxation sauverait 130 000 personnes chaque année. De plus, Mme la députée recommande à M. le ministre de lancer un plan d'investissement massif dans les centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA), les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) mais aussi dans les centres ambulatoires pluridisciplinaires de psychiatrie et d'addictologie (CAPPA). Enfin, elle lui demande si des campagnes de préventions contre la surconsommation d'alcool ou contre la consommation d'alcool par des mineurs sont prévues par le ministère en remplacement de cette campagne inutile et les mesures concrètes qu'il envisage pour faire diminuer la consommation d'alcool chez les jeunes.

Données clés

Auteur : [Mme Ségolène Amiot](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (3^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11937

Rubrique : Alcools et boissons alcoolisées

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8963

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)